



Comité technique du 11 décembre 2019

Déclaration préalable

Monsieur le préfet, Monsieur le secrétaire général, Mesdames et Messieurs,

La CGT souhaite vous alerter sur la situation des personnels placés sous votre responsabilité.

Les réformes de l'organisation territoriale des services publics sont toutes conduites à un train d'enfer sans jamais en tirer de bilan. Elles ont amené à une désorganisation et des pertes d'efficacité des services de l'État. Le seul remède trouvé par ce gouvernement est d'en ajouter une nouvelle sur la base de la énième revue des missions et sans véritable inventaire.

Dans le prolongement et l'approfondissement des réformes de la RGPP et de la MAP, le programme Action Publique 2022 lancé par le gouvernement en octobre 2017 et les textes qui en découlent procèdent à une réduction drastique des dépenses publiques, à l'abandon pur et simple de certaines missions publiques, à la disparition de services publics de proximité et à la restructuration des services de l'État.

Depuis le mois de juin 2019, les annonces et les textes législatifs et réglementaires pleuvent : 6 circulaires et décrets et 2 lois en quelques semaines.

Cette inflation de textes convergeant vers un démantèlement des services publics de l'État est accompagnée d'un « fonctionnaire-bashing » inadmissible de la part de nos gouvernants, d'un mépris du dialogue social, et de la non prise en compte des besoins réels des usagers et de nos concitoyens.

À ce titre les récentes annonces de nouvelles suppressions massives d'emplois de fonctionnaires dans le cadre du projet de loi de finances 2020 marquent bien l'accélération du recul des services de l'État.

Toutes ces réformes n'ont d'autres buts que d'accompagner la réduction des effectifs. C'est écrit dans la circulaire du Premier ministre ! L'adéquation entre moyens humains et missions publiques à réaliser n'est jamais considéré comme un paramètre structurant dans ces réformes. Ce qui importe, c'est que les nouveaux services soient en place le plus rapidement possible.

Et même si le SGC est armé grâce à un transfert de 1 803 ETP, le plafond d'emploi des préfectures lui, doit être contraint de 450 ETP pour l'année 2020. Même pas une petite pause dans la réduction d'effectifs. Nous sortons de trois années où cette réduction était limitée. Désormais, on accélère à nouveau et on retourne dans la « dispersion façon puzzle » de l'administration.

La CGT fournit des propositions dans le cadre du SGC car nous souhaitons que les futurs collègues aient au moins le sentiment de préserver leur conditions de travail. Et nous sommes conscients également que le « volontariat » pour venir au SGC est relatif, que l'on soit agent de préfecture ou de service déconcentré.

Concernant l'OTE dans son ensemble, le manque d'information dans les instances de dialogue social (qu'elles soient formelles ou informelles) est criant. Des incertitudes demeurent aujourd'hui sur les périmètres des agents concernés, les transferts ou suppressions de missions, les personnels impactés, le calendrier de mise en oeuvre, etc...

Monsieur le Préfet, les agents de la fonction publique sont effarés d'être ainsi considérés comme le facteur primaire de l'assainissement des comptes publics. Ils sont épuisés et tendus, de plus en plus sollicités, sont parfois (souvent) contraints de quitter de plus en plus tard leur travail le soir (au mépris du droit du travail et avec l'assentiment de leur hiérarchie), ils ne trouvent plus aucun sens à leur mission. Et comme récompense, ils vont recevoir à la fin de l'année un abondement exceptionnel de ... zéro euro à leur CIA. Et ce pour la deuxième année consécutive ! La CGT a compris : cet abondement annuel n'arrivera plus.

De plus, le gel du point d'indice depuis 2010 a contribué à créer une population salariée de plus en plus paupérisée. Monsieur le représentant du gouvernement, il ne faudrait pas aller trop loin. Il y a un moment où ces éléments mis bout à bout pourraient engendrer la colère. Notre réseau syndical sent ce grondement qui monte. Nous sentons que certains veulent restaurer leur dignité perdue. La journée du 5 décembre en a été la démonstration.

La CGT souhaite que cette déclaration préalable soit annexée au procès-verbal de ce comité technique.